

M. GIBSON : L'honorable député qui vient de reprendre son siège et le ministre des Chemins de fer et Canaux ont chaleureusement félicité l'honorable député de Glengarry, du travail qu'il s'est imposé, mais ni l'un ni l'autre n'ont appuyé son bill. J'admets avec le ministre qu'il est impossible de déclarer dans une loi qu'aucun Américain ne pourra avoir des travaux du gouvernement canadien. Les Canadiens, comme entrepreneur, ou dans toute autre carrière, peuvent lutter avec les Américains. Les entrepreneurs canadiens peuvent aller aux Etats-Unis, y obtenir des entreprises et même y transporter leur outillage. Je l'ai déjà fait moi-même, malgré un droit de 40 pour 100. La seule chose sur laquelle les Américains insistent, c'est l'exclusion des ouvriers étrangers, des travaux du gouvernement. Les entreprises privées comme les chemins de fer et autres travaux qui ne sont pas sous le contrôle direct du gouvernement sont ouvertes à tous les entrepreneurs du Canada.

Le ministre dit qu'il peut surmonter la difficulté en n'accordant pas les travaux aux soumissionnaires américains, mais je sais qu'il ne s'est jamais beaucoup occupé de donner ses entreprises à des Canadiens. Sur le canal Welland, les meilleurs contrats, les travaux les plus avantageux, sur toute la ligne, ont été donnés à des Américains. Je regrette aussi d'avoir à constater que tous les travaux importants qui se font actuellement dans le pays, sont entre les mains des entrepreneurs américains. Il est vrai que nos ouvriers sont protégés, car le ministre dit, qu'avec le nouvel ordre de choses, tant qu'il sera à la tête du ministère des Chemins de fer et Canaux, il insistera pour que les entrepreneurs américains emploient des ouvriers canadiens ; mais il ne dit pas qu'il exigera que l'entrepreneur habite le Canada avec les profits qu'il réalise dans les entreprises canadiennes. L'ouvrier sera protégé, mais l'entrepreneur sera libre de venir prendre tout l'argent du pays.

Nous ne pouvons légiférer contre un pays en particulier, et si le bill était adopté dans sa forme actuelle, comme l'a fait remarquer l'honorable ministre cela exclurait du Canada non seulement la main-d'œuvre étrangère, mais aussi les matériaux nécessaires à nos entreprises publiques.

Si je comprends bien l'idée de l'honorable député, il voudrait empêcher les entrepreneurs américains de venir faire concurrence aux entrepreneurs canadiens ; mais son bill va plus loin. S'il se bornait à demander la réciprocité, sans aller plus loin que ne vont les Américains eux-mêmes, il atteindrait le but qu'il se propose. Mais je suis d'opinion que le gouvernement ne doit pas laisser adopter le bill dans sa forme actuelle, parce qu'il va trop loin.

M. McALISTER : Comme l'a déjà fait remarquer l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux, la portée de ce bill dépasse le but que se proposait l'honorable député de Glengarry. Non seulement il dit que toutes concessions faites à des étrangers seront nulles, mais il ne contient rien pour permettre de concéder des travaux à des étrangers résidant dans le pays. On sait que beaucoup de gens appartenant à d'autres nationalités viennent habiter le Canada, pendant plusieurs années, sans pour cela devenir citoyens du Canada, et d'après la teneur de ce bill ils ne pourraient obtenir aucune entreprise du gouvernement. Ce serait bien sévère et peut-être injuste. Il y a aux Etats-Unis beaucoup de Canadiens qui préfèrent

garder leur titre de sujets canadiens, qui ne veulent pas se faire naturaliser citoyens américains, pour la même raison que des Américains ou autres qui viennent habiter le Canada préfèrent garder leur allégeance, plutôt que de devenir citoyens canadiens. Or, d'après le bill ces gens ne pourraient pas signer un contrat avec le gouvernement pour une entreprise quelconque. Beaucoup de personnes qui habitent le Canada sans être canadiennes, sans être électeurs, y possèdent cependant des propriétés considérables et paient des taxes et font tous les autres actes d'un citoyen. Le bill rend toutes ces personnes inhabiles à contracter avec le gouvernement. Je ne crois pas que l'intention de l'honorable député fût d'appliquer sa loi à ces personnes, mais elle ne fait pas d'exception pour ceux qui habitent réellement le Canada, sans être sujets canadiens. De plus, un citoyen ne pourrait pas employer d'ouvriers étrangers. Mais un étranger pourrait obtenir une entreprise du gouvernement, au nom d'un Canadien et faire venir sa main-d'œuvre de l'étranger, et d'après ce que je comprends, c'est surtout cela que l'honorable député de Glengarry veut faire cesser. Je considère que le principe du bill est faux et ne doit pas être adopté. Même si les Etats-Unis passent des lois contraaires aux intérêts des autres pays, il ne serait pas prudent pour nous d'adopter des lois de représailles si elles sont de nature à nous nuire à nous mêmes. Comme l'a fait remarquer l'honorable député de Norfolk-sud (M. Tisdale) ce bill peut empêcher le gouvernement d'accepter la plus basse soumission et le coût d'une entreprise publique peut en être considérablement augmenté. L'honorable député de Lincoln (M. Gibson) a parlé de travaux importants qui sont actuellement concédés à des Américains, et c'est une raison de plus pour ne pas adopter le bill. Je suis informé que ces entrepreneurs américains, étaient, dans tous les cas, les plus bas soumissionnaires. Si le gouvernement ne pouvait concéder les travaux publics à des étrangers, il est évident, que dans certains cas, nous aurions à payer plus cher.

M. MACDONELL : Il n'y a pas de doute qu'en présentant ce bill l'honorable député de Glengarry (M. McLennan) était animé des meilleures intentions. Son but était évidemment de protéger les Canadiens contre la concurrence étrangère. Son intention n'est pas d'empêcher le gouvernement de passer un contrat en France, en Belgique ou ailleurs où les matériaux peuvent être achetés à meilleur marché qu'au Canada, pour être employés aux travaux publics. Si le bill doit défendre au gouvernement de conclure de pareils contrats, cela comblerait une lacune qui se faisait sentir depuis longtemps.

J'ai entendu avec plaisir les remarques justes et franches de l'honorable député de Lincoln (M. Gibson) qui est certainement le plus fort partisan du bill qui ait encore pris la parole sur cette question. Il n'y a pas de doute que les entrepreneurs canadiens peuvent lutter avec les entrepreneurs de n'importe quel pays. De grandes entreprises ont été exécutées au Canada de 1875 à 1885. On peut même remonter à l'époque de la construction de l'Intercolonial et venir jusqu'au parachèvement du chemin de fer canadien du Pacifique et on constate que des travaux considérables ont été faits dans le pays, pour les chemins de fer et pour les canaux. Tant que les entrepreneurs canadiens seront sur le

M. TISDALE.